

---

# Règlement

## 1. Contraintes sanitaires

Le règlement ci-dessous tient compte de l'évolution de la situation sanitaire. Ce règlement est susceptible d'être modifié afin de l'adapter aux exigences de l'administration le jour de la course dans le but d'assurer la sécurité de tous.

Les inscrits R4C sont invités à consulter le site dédié à l'organisation de l'événement afin d'être informé d'une mise à jour sur le site de la course [www.route4chateaux.com](http://www.route4chateaux.com)

**Attention** : Les équipements et événements sportifs accueillant 50 personnes et plus sont soumis au « Pass sanitaire » présenté via l'appli « TousAntiCovid » ou au format papier.

**Le Pass sanitaire est obligatoire** à toute personne accédant au village de la course pédestre « Route des 4 Châteaux » :

- Participants, spectateurs, bénévoles et prestataires.

### Directives sanitaires :

Le Pass sanitaire présenté (en format papier ou numérique) est valide sous réserve de présenter :

- Les résultats d'un test PCR, antigénique ou d'un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, négatif de moins de 72 heures (soit un test effectué au plus tôt le jeudi 18 novembre).
- Un certificat de rétablissement de plus de 11 jours et de moins de 6 mois délivré à la suite d'une contamination par la covid 19.
- Un justificatif de statut vaccinal attestant d'un schéma vaccinal complet :
  - Soit 7 jours après la 2ème injection (vaccination au plus tard le 06 novembre 2021) pour les vaccins à double injection.
  - 7 jours après la dose unique (vaccination au plus tard le 13 novembre 2021) en cas de contamination antérieure.
  - Soit 28 jours après l'injection unique (vaccination au plus tard le 23 octobre 2021) pour les vaccins à une seule injection.
- Un certificat de contre-indication de vaccination contre le covid 19.

## 2. Public

2.1 Cette course est conforme au règlement de la F.F.A. et réservée aux athlètes hommes et femmes, né(e)s en 2002 ou avant, licencié(e)s ou non.

2.2 Pour les mineurs : les mineurs autorisés, catégorie « junior » F.F.A, sont nés entre le 20/11/2003 et le 31/12/2004 (**voir & 8.3 page 4**).

## 3. Date de l'épreuve

3.1 La date de l'épreuve est le **dimanche 21 novembre 2021**.

3.2 Le départ de la course est à **9h30** pour les femmes et **9h45** pour les hommes.

#### 4. Dossards

- 4.1 Il n'y aura pas d'inscription sur place et pas de retrait de dossard le dimanche 21 novembre 2021** (jour de la course).
- 4.2 Seuls les dossards des coureurs ayant leur dossier complet seront disponibles dans les magasins que vous avez choisi **à partir du vendredi 12 novembre au vendredi 19 novembre**, sur présentation d'une pièce d'identité :

<b>Sport 2000 Gif S/Yvette</b> (01 64 86 20 84) Route de la Noue, CC Intermarché Val de Courcelles, 91190 Gif-sur-Yvette	
GPS (Lat. / Long) Google Map	48°42'4.07"N / 2° 6'9.13"E <a href="#">48.7011111,2.1025</a>
Vendredi 12 novembre	De 16h30 à 19h30
Samedi 13 novembre	De 10h00 à 19h30
Du lundi 15 au vendredi 19 novembre	De 16h30 à 19h30
<b>XTREM Outdoor</b> (01 34 83 18 68) Les Terrasses d'Angiviller, 74 Rue d'Angiviller, 78120 Rambouillet	
GPS (Lat. / Long) Google Map	48°38'36.26"N / 1°49'39.04"E <a href="#">48.6433333,1.8275</a>
Du vendredi 12 au vendredi 19 novembre	De 10h00 à 19h00
<b>Team Outdoor</b> (01 43 40 62 39) 2 place Edouard Renard, 75012 Paris	
GPS (Lat. / Long) Google Map	48°50'5.93"N / 2°24'25.41"E <a href="#">48.8349806,2.4070583333333333</a>
Samedi 13 novembre	De 10h00 à 19h00
Lundi 15 novembre	De 12h00 à 19h00
Du mardi 16 au vendredi 19 novembre	De 10h00 à 19h00
<b>Domaine de ST Paul</b> Rue Balzac, 78470 ST Rémy lès Chevreuse	
GPS (Lat. / Long) Google Map	48°41'40.29"N / 2° 3'40.56"E <a href="#">48.694525, 2.0612666666666666</a>
Samedi 20 novembre	De 10h00 à 19h00

**Pour les dossiers incomplets et les litiges, le retrait des dossards ne s'effectuera qu'au Domaine de Saint Paul même si vous vouliez retirer votre dossard dans un autre lieu.**

- 4.3 Un coureur peut retirer un/des dossards d'un autre coureur ou d'un groupe de coureurs sur présentation d'une copie de pièces d'identités (nombre de dossards retirés = nombre de pièces d'identité présentées)
- 4.4 Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et les coureurs s'engagent à suivre le circuit balisé.
- 4.5 La traversée des parcs des châteaux est strictement réservée aux coureurs portant un dossard de l'épreuve.
- 4.6 Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 5. Sécurité

- 5.1 Des commissaires de course seront présents pour assurer la sécurité.
- 5.2 Le temps de course est limité à **2 heures et 45 minutes**. Le coureur défaillant ou hors délai sera dès lors disqualifié et sera pris en charge par un véhicule d'assistance de course.
- 5.3 Le service médical et les secours sont assurés par trois médecins et une antenne de la Croix Rouge.
- 5.4 Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours de la course.
- 5.5 Un dispositif VIGIPIRATE sera mis en place sur les entrées du village R4C.
- 5.6 Un dispositif SANITAIRE sera mis en place à l'entrée du Village R4C avec contrôle du Pass sanitaire le jour de la course.

## 6. Assurances

- 6.1 Conformément au code du sport article D321-4, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la Route des 4 Châteaux.
- 6.2 Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- 6.3 L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.
- 6.4 L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

## 7. Droit d'image

- 7.1 Tout concurrent accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films sonores ou tout autre support de communication.

## 8. Inscriptions

- 8.1 Les inscriptions se font exclusivement par Internet du **21 septembre au 31 octobre 2021** dans la limite des 2000 places disponibles (inscriptions papier non acceptées) sur le site avec paiement sécurisé de notre partenaire : "onsinscrit.com".
- 8.2 Dès le paiement, l'inscription est valide mais sous réserve de présentation ultérieure d'un certificat médical (ou licence) conforme (**voir & 9 page 4**) :
- Soit sur le site d'inscription en ligne qui permet l'envoi d'un document scanné (ou pris en photo), à n'importe quel moment.
  - Soit au retrait des dossards au Domaine de St Paul, (**voir & 4.2 page 2**).
- 8.3 **Pour l'inscription d'un mineur**, une autorisation parentale et une attestation concernant le questionnaire médical de pratique sportive est obligatoire.

## 9. Certificat médical ou licence : FFA, UFOLEP, FSGT

- 9.1 Il est obligatoire de présenter un certificat médical (ou sa photocopie) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (loi n° 99223 du 23 Mars 1999, article 6). L'épreuve ayant lieu cette année le **dimanche 21 novembre 2021**.
- **le certificat médical devra être postérieur au 21 novembre 2020.**
- 9.2 Si vous êtes licencié FFA ou d'une autre fédération d'athlétisme, vous pourrez joindre à votre bulletin d'inscription une photocopie de votre licence 2021-2022, dont la période de validité couvre la période du 01 septembre 2021 au 31 août 2022.
- La relecture des certificats/licences est manuelle excepté pour la licence FFA (lecture automatique).

**Les organisateurs sont tenus de faire appliquer ces dispositions.**

## 10. Annulation

- 10.1 Lors de votre inscription une option annulation vous est proposée. Elle vous permet, jusqu'au **14 novembre 2021 inclus**, en cas d'impossibilité de participer à la course et pour quelque raison que ce soit, ou en cas d'annulation de la course, de vous faire rembourser l'intégralité de votre engagement (hors option annulation).

**Au-delà de cette date**, tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

**Attention elle ne pourra plus être contractée après avoir validé et payé votre inscription.**

---

## 11. Tarifs

- 11.1 Le montant de l'engagement est de 23 €.
- 11.2 Le montant de l'option annulation est de 03 €.
- 11.3 Les inscriptions seront ouvertes automatiquement le 21 septembre 2021 à 07h00 et seront fermées au plus tard le 31 octobre 2021 à minuit dans la limite des places disponibles (2000 maximum).

## 12. Récompenses

- 12.1 Le scratch : de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> place pour les femmes et les hommes.
- 12.2 Le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie pour les femmes et les hommes.
- 12.3 La 1<sup>ère</sup> équipe femmes et la 1<sup>ère</sup> équipe hommes (sur 4 coureurs).

## 13. Ravitaillement

- 13.1 L'autonomie est obligatoire, en liquide et solide, pour chaque coureur avec la nécessité d'un contenant pour le ravitaillement en eau.
- 13.2 Une rampe à eau sera mise à disposition à mi-parcours.
- 13.3 Une musette individuelle sera offerte à l'arrivée pour chaque concurrent ayant effectué le parcours complet.

## 14. Acceptation

- 14.1 Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.
- 14.2 Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.